



L'Observatoire de l'Équilibre des Temps et de la Parentalité en Entreprise fête son 10^{ème} anniversaire et devient :

L'Observatoire de la Qualité de Vie au Travail

Il y a 10 ans, l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise (OPE) était lancé à l'Assemblée Nationale en présence des Ministres du Travail et de la Famille, ainsi que 300 dirigeants d'entreprise et responsables syndicaux, associatifs et institutionnels. Sa mission : porter la Charte de la Parentalité en Entreprise et sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

A l'occasion de ce 10^{ème} anniversaire et en présence de ses partenaires, L'Oréal (membre-fondateur de la Charte de la Parentalité et de l'OPE) et BNP Paribas – tous deux témoins de leur engagement en faveur d'un meilleur équilibre des temps de vie – l'OPE dévoile sa nouvelle stratégie centrée sur la qualité de vie au travail, dans un contexte de mutation du travail et de nouvelles aspirations du corps social.

Une stratégie de Qualité de Vie au Travail doit se concrétiser au quotidien pour les collaboratrices et les collaborateurs par une expérience positive au travail, reposant sur plusieurs piliers, dont :

- **Des relations agréables** avec le management et les collègues (confiance, bienveillance, reconnaissance...),
- **La recherche de l'efficacité** individuelle et collective (qualité du travail, organisations responsabilisantes, télétravail, nouveaux espaces de collaboration...),
- **Des services facilitant la vie quotidienne** (conciergerie, crèches...).

Jérôme Ballarin, Président du nouvel Observatoire de la Qualité de vie au travail se félicite :
« Après 10 ans d'existence, l'OPE est fier de voir le terme « parentalité » ancré dans le vocabulaire des entreprises. Dans ce mouvement d'émancipation des individus et de recherche de performance, la France doit affirmer sa vision humaniste et progressiste. Il existe un modèle français de la Qualité de Vie au Travail qu'il faut renforcer et promouvoir ».

« Nous sommes fiers que notre engagement de 2008 en faveur des salariés parents ait pris une telle ampleur sous l'impulsion de Jérôme Ballarin et ait contribué à poser les bases de ce qui deviendra l'Observatoire de la qualité et l'équilibre de vie de tous les collaborateurs. C'est un sujet essentiel car aucune entreprise ne peut avoir une croissance économique durable sans une prise en compte maximale du bien-être des collaborateurs. Pour un acteur économique comme L'Oréal, c'est donc une question de responsabilité et de performance », rappelle **Jean-Claude Le Grand, Directeur des Relations Humaines du Groupe L'Oréal.**

Les missions prioritaires du futur Observatoire de la Qualité de Vie au Travail :

1. **Sensibiliser les employeurs** aux enjeux d'une approche globale de la Qualité de Vie au Travail
2. **Les accompagner dans la mise en place d'actions concrètes** à travers l'identification et le partage des bonnes pratiques existantes, ainsi que le design et l'expérimentation de solutions innovantes
3. **Suivre l'évolution des attentes des salariés et des actions des entreprises** en matière de QVT

Les objectifs clés du futur Observatoire pour 2019 :

1. **Créer un outil de mobilisation des entreprises sur la QVT**, en cohérence avec ceux déjà portés par l'OPE (Charte de la parentalité en entreprise et 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie), et en concertation avec les entreprises, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux
2. **Valoriser les bonnes pratiques des entreprises** en termes de QVT, qu'elles soient grandes et petites (groupes de travail, guides pratiques, évènements avec tables rondes...)
3. **Lancer un nouveau Baromètre annuel de la Qualité de Vie au Travail**, qui devienne un outil de mesure et de veille au respect de ces engagements

L'OPE est désormais l'institution de référence dans le domaine de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise et rassemble :

- Un réseau de 600 employeurs publics et privés, qui représentent **30 000 établissements**, engagés dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail
- Une moitié de **TPE-PME** constituant ce réseau, fédérées grâce à un Tour de France depuis 2009
- Plus de **5 millions de salarié.e.s concerné.e.s en France**, soit 20% de la population active
- Des actions de **mobilisation des entreprises autour de mesures concrètes** liées à l'organisation du travail, à la sensibilisation des managers de proximité, aux services facilitant la vie quotidienne, ou encore à la responsabilisation des collaborateurs sur leur équilibre de vie
- **Une communauté d'expert.e.s** et de partenaires en France et sur les cinq continents
- Un laboratoire d'innovation sociale et **un rôle de passerelle entre parties prenantes**

En matière législative, l'OPE a contribué à la mise en place des avancées suivantes :

- Droit au télétravail (ordonnances Pénicaud)
- Droit à la déconnexion (loi Travail entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017)
- Protection anti-licenciement pour le jeune père (Loi Egalité FH du 4 août 2014)
- Trois autorisations d'absence rémunérée pour le conjoint d'une femme enceinte, afin d'assister aux examens de suivi de grossesse (Loi Egalité FH du 4 août 2014)
- Passerelle CET-CESU (Loi Egalité FH du 4 août 2014)

CONTACT PRESSE :

Eléonore Pothelet – 06 82 97 14 30 – elpothelet@gmail.com